

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR  
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

**AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 21-22.04**

**RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 21-22 / 10**

CONSIDÉRANT la volonté d'établir un partenariat avec l'école française FERRANDI Paris;

CONSIDÉRANT l'entente signée entre FERRANDI Paris et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour le programme de *Baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie* (BGTH);

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée pour déterminer les rapprochements possibles entre le programme *Baccalauréat appliqué en gestion de l'accueil et de l'hôtellerie* (BAGAH) de l'ITHQ et les programmes *Bachelor management hôtelier et restauration* et *Bachelor arts culinaires et entrepreneuriat*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de programme du 4 mars 2022;

Il est proposé de procéder à la création d'un parcours de mobilité étudiante dans le cadre des programmes BAGAH et des deux programmes de FERRANDI Paris, aux conditions suivantes :

- Que la personne étudiante ait acquis au moins 24 crédits sans équivalence ni dispense
- Que la moyenne de la personne étudiante soit égale ou supérieure à 3 sur 4.33 au moment de déposer son dossier de candidature
- Que la personne étudiante ait réussi le cours STG2100 au moment de partir dans l'établissement partenaire.

**PROPOSÉE PAR JEAN-THOMAS HENDERSON**

**APPUYÉE PAR CYNTHIA LAPOINTE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

---

La Directrice générale

---

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires